

La dissuasion nucléaire

- La dissuasion nucléaire repose sur la **possession par un État de l'arme nucléaire** mais aussi sur sa capacité à l'utiliser par différents moyens terrestres, maritimes et aériens.

Historiquement, la dissuasion militaire a toujours existé. Elle consiste à **susciter la crainte d'une réponse militaire en cas de transgression d'un accord, d'une règle, etc.** La dissuasion nucléaire en est une déclinaison. Elle se distingue par le pouvoir dévastateur de l'arme nucléaire.

Cette crainte est liée au **risque de destruction** et des conséquences à long terme. Elle peut contribuer à éviter une confrontation directe entre deux pays.

Pour être efficace, la dissuasion nucléaire nécessite aussi de disposer des moyens de s'en servir. Il y a **trois types de vecteurs nucléaires, c'est-à-dire de moyens de transports de l'arme nucléaire jusqu'au lieu d'explosion** : l'aviation, les missiles balistiques sol-sol, les sous-marins.

La force de dissuasion nucléaire française repose sur **deux modes de lancement : l'aviation et le sous-marin nucléaire**. En 1996, le président de la République Jacques Chirac a décidé de se séparer des lanceurs de missiles fixes. La France dispose donc de la capacité d'envoyer ses missiles *via* ses quatre [sous-marins nucléaires lanceurs d'engins](#) (SNLE) qui sont regroupés au sein de la force océanique nucléaire stratégique (FOST). La composante aéroportée de la dissuasion française repose sur l'[avion Rafale](#).

